

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 mai 2015 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René
Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin
Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière
Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Jean-Marc Doyon, représentant de Saint-Benoît-Labre
Jean-Marie Dionne, représentant de Saint-Philibert
Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile

Formant quorum sous la présidence de Madame Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4672-15

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

**11.1 Comité – Négociation avec la municipalité de St-Côme-Linière;
11.2 Dossier compacteur.
Et en retirant l'item suivant :
3.3 Tonnage de récupération bac bleu – Avril 2015;
5.0 Suivi du plan de communication.**

ADOPTÉE

À 19h34, Monsieur Yvan Paré, représentant de Saint-Martin prend son siège.

RÉSOLUTION NO: 4673-15

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE
23 AVRIL 2015**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 avril 2015 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

À 19h38, Madame Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie prend son siège.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 21 mai 2015;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'avril 2015.

RÉSOLUTION NO: 4674-15

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marie Dionne
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :

**#C-1500287 à #C-1500346 inclusivement,
#P-1500130 à #P-1500171 inclusivement.
Pour un déboursé total de 421 725.37\$.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4675-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT #51-15

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Règlement #51-15 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, décrétant des travaux estimés à 2 234 657.49\$ afin de préparer deux (2) nouvelles cellules destinées à l'enfouissement des matières résiduelles, des travaux de recouvrement final de cellules complétées dans la zone « H » du lieu d'enfouissement de la Régie, ainsi que des travaux connexes au système de traitement des eaux de lixiviation et pour ce faire, autoriser un emprunt n'excédant pas 2 234 657,49\$ remboursable sur une période maximale de 07 ans afin d'en acquitter les coûts soit et est adopté;

QUE le Règlement #51-15 fasse partie intégrante de la présente résolution tout comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4676-15

MAJORATION DU SALAIRE DE MONSIEUR JOHN POULIN

CONSIDÉRANT que Monsieur Rosaire Paquet, contremaitre à la Régie est en arrêt de travail pour raison médicale depuis le 24 avril dernier, et ce, pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie a discuté avec l'administration, dont le président et les deux vice-présidents à l'effet de majorer de 2.00\$/heure le salaire de Monsieur John Poulin, journalier au lieu d'enfouissement technique durant l'absence de Monsieur Paquet, et ce, rétroactivement au 27 avril 2015 et qu'ils se sont montrés favorables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil accepte la proposition et entérine la décision prise à l'effet de majorer rétroactivement au 27 avril dernier le salaire de Monsieur John Poulin de 2.00\$/heure et ce durant l'absence de Monsieur Paquet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4677-15

EMBAUCHE DE MONSIEUR MARIO POULIN

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marie Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud embauche rétroactivement au 04 mai 2015 Monsieur Mario Poulin, domicilié au 974, 8^e Rue, St-Prosper à titre de journalier au lieu d'enfouissement technique, et ce, pour une période indéterminé;

QUE Monsieur Poulin soit rémunéré selon le taux horaire de 15.88\$/heure tel que discuté avec Monsieur Éric Maheux, président;

QUE les conditions de travail de Monsieur Poulin sont celles établies dans la Politique de travail du personnel régulier de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4678-15

ASSEMBLÉE AOÛT 2015

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Poulin
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'assemblée régulière des membres de ce conseil pour le mois d'août 2015 soit tenue le 27 août 2015.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4679-15

DEMANDE DE RENCONTRE PAR LA MUNICIPALITÉ DE ST-CÔME-LINIÈRE

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Côme-Linière a adopté le 04 mai 2015 sa résolution #15-05-124, demandant à la Régie une rencontre afin de négocier une entente concernant des compensations pour l'opération d'un lieu d'enfouissement technique et d'un écocentre sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former un comité à cet effet

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce comité soient :
Monsieur Éric Maheux, président
Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier
Monsieur Jean-Marc Doyon, administrateur

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4680-15

PIÈCES COMPACTEUR CATERPILLAR 826G

CONSIDÉRANT que la Régie a fait réparer son compacteur Caterpillar 826G chez Hewitt Équipement Limitée situé à St-Augustin de Desmaures;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de disposer des pièces usagées, lesquelles sont toujours chez ce concessionnaire;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil mandate son directeur général et secrétaire-trésorier afin que ce dernier communique avec Récupération Noël Marois Inc. ou avec d'autres ferrailleurs, afin de savoir s'ils sont intéressés à récupérer ces pièces et à quel coût. Si l'offre n'est pas acceptable, que le directeur général et secrétaire-trésorier demande à Hewitt Équipement Limitée d'en disposer gratuitement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4681-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h26.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CHRISTINE CARON

ROGER TURCOTTE